

Voici le compte rendu de cette rencontre. *Par Massan d'ALMEIDA*

Organisée dans le cadre des manifestations spéciales entourant le 12ème Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie (qui a lieu à Québec du 17 au 19 octobre dernier) par l'Organisation Internationale de la Francophonie en partenariat avec la Chaire d'étude Claire-Bonenfant de l'Université Laval, la rencontre avait pour but de favoriser la traduction des engagements relatifs à l'égalité en mesures concrètes, conformément aux engagements pris par la communauté francophone en février 2000 à Luxembourg à l'occasion de la première conférence des femmes de la Francophonie.

## **La rencontre poursuivait deux objectifs principaux :**

- réaffirmer l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes comme priorité nationale et internationale de la Francophonie et susciter une forte mobilisation pour des actions concrètes ;
- soutenir l'institutionnalisation de l'intégration du genre pour favoriser l'adoption de mécanismes appropriés dans tous les secteurs de développement.

Les travaux de la rencontre ont été organisés sous forme de tables rondes thématiques, suivies d'échanges très fructueux avec la salle et ont porté sur:

- L'aide publique au développement et le financement de l'égalité ;
- Les politiques financières favorables à l'égalité et les budgets sensibles au genre : enjeux de savoirs-enjeux de pouvoirs ;
- Le coût des législations consacrant les droits des femmes : de la loi à sa mise en œuvre;
- Les mécanismes nationaux pour l'égalité : Quels moyens ? Quelles contraintes ? Quelles stratégies ? Quelles innovations ?
- Dialogue et mobilisation des politiques.

A l'issue de la rencontre les participant-e-s ont identifié les pistes d'actions prioritaires suivantes :

- Lever les réserves à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et ratifier son protocole facultatif, et mettre en

œuvre les principes de la Déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes ;

- Harmoniser les législations nationales avec les instruments internationaux et régionaux des droits humains, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, son protocole facultatif, ainsi que le Protocole à la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme et la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, et assurer leur mise en œuvre effective ;

- Systématiser la collecte et la diffusion de données fiables désagrégées par sexe dans tous les secteurs ;

- Appuyer la recherche sur le genre en langue française et assurer la production, la diffusion et l'utilisation des connaissances dans l'espace francophone ;

- Produire et développer des indicateurs sexospécifiques novateurs, à la fois qualitatifs et quantitatifs, permettant de définir des politiques publiques ayant un impact positif sur la vie des femmes autant que des hommes, de réduire les inégalités entre les sexes et de mesurer la qualité de la gouvernance ;

- Mesurer la contribution invisible des femmes à la production des richesses et à la reproduction sociale dans les budgets nationaux afin de développer des politiques qui intègrent l'approche genre et des lois adaptées et justes, y compris en matière de fiscalité ;

- Rendre prioritaire le financement de l'égalité, notamment en élaborant des budgets sensibles au genre macro et sectoriels afin de répondre aux besoins et intérêts différenciés des femmes et des hommes, réduire les inégalités existantes et, à terme, transformer les rapports sociaux de genre ;

- Garantir et accroître la participation des mouvements de femmes à la vie publique par le l'appui institutionnel, le financement et le renforcement de leurs capacités, sans compromettre leur indépendance ;

- Favoriser la participation des femmes aux sphères décisionnelles en mettant en place les mesures incitatives et les actions affirmatives permettant le renforcement du pouvoir des femmes ;

- Renforcer le pouvoir, accroître les moyens humains et financiers et réactualiser les missions des mécanismes nationaux destinés à la mise en œuvre des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes afin de les rendre plus performants ;

- Assurer la promotion de l'égalité et la participation des femmes dans l'appropriation nationale des enjeux de la Déclaration de Paris et du Plan d'action d'Accra, ainsi que du Consensus de Monterrey ;

- Créer un observatoire de veille et d'évaluation des progrès réalisés en matière d'égalité et notamment de protection des femmes contre les violences au sein des pays membres ;

- Créer un fonds francophone d'appui à la promotion de l'égalité des genres et financé par des contributions volontaires, à l'instar du Fonds francophone des inforoutes ;

- Honorer les engagements pris en affectant 0,7% à l'aide publique au développement et en consacrant 50% des moyens additionnels à l'égalité des genres.

Les participant-e-s ont en outre recommandé à l'Organisation Internationale de la Francophonie de :

- veiller au suivi de la Déclaration de Luxembourg ;
- assurer une intégration transversale de l'égalité mesurable et chiffrable dans les quatre missions de la Francophonie ;
- ériger l'unité de l'égalité des genres en direction pour renforcer son mandat et garantir sa participation aux niveaux décisionnels de l'OIF ;
- accroître les ressources humaines et financières de l'unité de l'égalité des genres ;
- faciliter l'accès des francophones aux événements et documents relatifs à l'égalité des genres, notamment à travers la traduction et l'interprétation ;
- renforcer le partenariat avec les mouvements de femmes pour la mise en œuvre des projets de coopération ;
- appuyer le développement d'une ingénierie de partenariats institutionnels entre les mouvements de femmes, les gouvernements, les collectivités locales et les partenaires au développement afin d'optimiser le potentiel des actrices et acteurs, et de gagner en efficacité sur le terrain de la transformation sociale ;
- appuyer des programmes de renforcement des capacités des acteurs directement concernés par les enjeux de l'égalité des genres, notamment les élu-es au niveau local ;
- soutenir les activités de formation et de vulgarisation du droit du réseau des femmes parlementaires de l'APF en faveur des parlementaires et des populations ;
- favoriser les initiatives destinées à accroître la représentation féminine dans les parlements et les instances de décision ;
- soutenir et appuyer politiquement toute initiative stratégique locale ou transnationale en vue de la mise en œuvre des engagements de Luxembourg et des pistes d'action de Québec, en tant qu'organisation intergouvernementale.

En plus, les participant-e-s ont rédigé une déclaration internationale commune où elles demandent sans autre délai et prioritairement que les États de la francophonie :

- s'engagent à adopter et à financer des politiques budgétaires et fiscales qui assurent une répartition égalitaire de la richesse et une amélioration tangible des conditions de vie des femmes ;
- amendent et appliquent leur législation nationale afin de reconnaître l'égalité juridique dans tous les domaines, de toutes les femmes, sans égard à leur statut matrimonial ;
- amendent leur législation nationale, leurs programmes et leurs politiques afin que toutes les femmes puissent bénéficier du droit à un revenu suffisant, d'un travail décent et que l'équité salariale devienne enfin réalité ;
- augmentent les budgets pour la mise en place de services publics universels, accessibles et de qualité, notamment en matière d'éducation et de santé ;
- financent de façon stable et soutenue les groupes autonomes de femmes qui portent

un plaidoyer pour l'égalité des sexes.

Et que l'Organisation Internationale de la Francophonie:

- consacre beaucoup plus de ressources à la défense et à la promotion des droits des femmes,
- quadruple le budget et rehausse le statut organisationnel de l'unité « genre » en la transformant en « direction »,
- finance adéquatement la production d'outils d'éducation populaire et la traduction d'études et de rapports sur les droits humains des femmes,
- en facilite la diffusion, et
- convoque en 2010 une rencontre de haut niveau incluant des représentantes des groupes de femmes, afin de tracer un bilan de l'action des États sur les engagements en faveur de l'égalité des femmes souscrits à [Luxembourg](#) .

Pour plus d'informations sur la Rencontre internationale « Du dire au faire : l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace francophone. Luxembourg 2000-Québec 2008 », s'il vous plait visitez : <http://genre.francophonie.org/spip.php?article204>

Télécharger les [Pistes d'actions prioritaires](#)

Lire la [Déclaration des groupes de femmes, associations et ONG de défense des droits des femmes et parlementaires, à l'occasion de la Rencontre de l'Organisation internationale de la francophonie sur l'égalité des femmes dans l'espace francophone](#) .

Lire le [Document de synthèse sur le financement de l'égalité entre les femmes et les hommes](#) .

Lire le [Dossier de presse](#) .

